

Qu'est ce qu'un site Natura 2000 ?



C'est un milieu naturel ou semi-naturel reconnu par l'Union Européenne comme ayant une valeur patrimoniale importante, par sa flore et sa faune.

Après avoir identifié un site, les objectifs de Natura 2000 sont de maintenir la diversité biologique des espèces et des milieux, en accord avec les différentes évolutions que peut connaître le site. Les périmètres Natura 2000 ne s'arrêtent pas aux limites administratives d'un état, d'une région ou d'un département. Ainsi la continuité du site est préservée.

developpement-durable.gouv.fr

Natura 2000 est un réseau de préservation qui s'appuie sur deux directives européennes, la Directive Oiseaux de 1979 et la Directive Habitats de 1992 donnant un cadre commun de protection des espaces aux pays membres de l'Union Européenne.

La Directive Oiseaux se traduit sur les territoires par des ZPS (Zones de Protection Spéciale) et la Directive Habitat se traduit par des ZSC (Zones Spéciales de Conservation).

Pourquoi un site Natura 2000 sur les forêts et étangs d'Argonne et sur la vallée de l'Ornain ?

Ce site s'étend sur 26 communes meusiennes situées dans trois Communauté de Communes : la Codecom du Centre Argonne, la Codecom de Triaucourt-Vaubécourt et la Codecom du Pays de Revigny. Quatre communes du territoire de la Communauté de Communes du Centre Argonne sont concernées par ce périmètre : Clermont en Argonne, Futeau, Rarécourt, Froidos.

C'est une Zone de Protection Spéciale, de 15 308 HA, comprenant un couloir migratoire traversant des massifs forestiers, des zones humides et des espaces à vocation agricole.

Sur ce site Natura 2000, trois régions naturelles distinctes cohabitent :

- l'Argonne qui est fortement boisée, constituée majoritairement du massif de Beaulieu-en-Argonne,
- La Champagne Humide, avec des prés humides et le massif boisé de Lisle-en-Barrois,
- Le Perthois, avec la vallée alluviale de l'Ornain.

Et ce ne sont pas moins de quatre-vingt-six espèces rares d'oiseaux qui se retrouvent dans ses différents espaces à différentes phases de leur cycle (étape migratoire, hivernant ou nicheur).

Les mesures à prendre pour protéger ces espaces

Une fois qu'un site est classé Natura 2000, des mesures doivent être prises pour le protéger et maintenir la biodiversité. Le Document d'Objectifs (DOCOB) va servir à analyser le site et à prévoir un plan d'actions. Sur la ZPS Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain, il est en cours de rédaction. Ce document très spécifique est soumis à un comité de pilotage qui a en charge son élaboration ainsi que sa mise en œuvre et son suivi sur l'ensemble du territoire. Le maître d'ouvrage est la Codecom du Pays de Revigny, qui assure les moyens nécessaires à l'élaboration du document.

Pour mener au mieux l'élaboration du DOCOB, des groupes de travail sont mis en place, à la fois selon les entités géographiques, mais aussi selon les entités typologiques (forêt, étang, agriculture, rivière), afin de cerner au mieux les activités et les enjeux écologiques de chaque secteur et de définir des objectifs propres aux différents milieux naturels.

Depuis Mai 2011, la démarche du DOCOB est lancée, et deux années sont nécessaires et obligatoires pour rendre le document terminé. Actuellement, les groupes de travail se sont réunis en novembre 2011 et en mars 2012, une journée de terrain doit être organisée pour mieux se rendre compte des enjeux sur sites, et fin juin

